

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
5°COMMANDEMENT REGIONAL / GN A CONSTANTINE
MARTYR BOUDHERSSA ALI

MISE EN DEMEURE N°02 AVANT RESILIATION

Vu le marché N°19/2014 du 19/01/2014 portant Travaux de Réfection des blocs en TCE +VRD au profit du la Brigade Ziama Mansouria /GT Jijel, pour un montant de 24.440.000.86 DA, conclu avec l'ETP **SARL KAHA**, siège social Parc à Forage 2 N 372 A Wilaya de BATNA. Vu que :

- Le retard important dans l'exécution des travaux.
- L'abondant du chantier et le relâchement affiché aux fins de son renforcement par les moyens humains et matériels.

L'entreprise **SARL KAHA** est mise en demeure sous huitaine de renforcer le chantier par les moyens humains et matériels nécessaires, afin de résorber le retard accusé et de livrer le projet dans les plus brefs délais.

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, le 5°CR.GN procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur